Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le 2026-
ID : 056-215601592-20260708-95_2026-DE

Séance : 6-2026
Délibération : 95-2026

Commune de Pleucadeuc

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 8 juillet 2026 à 19 h 00

L'an deux mille vingt-six, le huit juillet à dix-neuf heures, les membres du CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqués le vingt-cinq juin, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Loïc BALAC, maire.

Nombre de conseillers

En exercice : 19

Présents : 13 jusqu'à 19h41 pus 14

Votants : 13 puis 14 à partir de 19h41

Pouvoirs : 4

Présents : BALAC Loïc, GOURMIL Nathalie, BUSSON Jean-François, ROUX Patricia, RIO Letitia, GUILLEMOT André, LOYER Alain, BRAUD Serge, BOCANDÉ Marie-Pierre, RACOUET Philippe, BOULO DUGUÉ Céline, TRICHARD Fabien, LABORDERIE Romain, LEMIERRE Jim.

Absents excusés : LANOE Rudy donne pouvoir à Alain ; NAFTEUX Yvonne donne pouvoir à Serge ; ETRILLARD Delphine donne pouvoir à Nathalie ; MACÉ Laetitia ;
LEVASSEUR Hélène donne pouvoir à Céline.

Retard : TRICHARD Fabien arrivée 19 h 41

Secrétaire de séance : RIO Létita

++++++++++++++++++++++++++++++++++++++

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DU MORBIHAN AU TITRE DU PROGRAMME DE SOLIDARITE TERRITORIALE (PST) – CREATION D'UN LOCAL ASSOCIATIF

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune souhaite réaliser un projet de création d'un local associatif destiné à répondre aux besoins des associations communales. Cet équipement permettra d'améliorer les conditions d'accueil des associations locales, de soutenir le développement de la vie associative et de renforcer le lien social sur le territoire communal.
Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 57 900,00 € HT.

Afin d'assurer le financement de cette opération, la commune a déposé une demande de subvention auprès de l'État au titre des dispositifs de soutien à l'investissement local, à hauteur de 23 160,00 €**,** représentant 40 % du coût prévisionnel de l'opération. À ce jour, cette demande est en cours d'instruction et n'a pas encore fait l'objet d'une décision d'attribution.
Par ailleurs, dans le cadre du Programme de Solidarité Territoriale (PST) du Département du Morbihan, la commune peut prétendre à une aide départementale. Son taux de solidarité départemental étant fixé à **20 %**, la subvention susceptible d'être sollicitée s'élève à 11 580,00 €.
Le plan de financement prévisionnel de l'opération est établi comme suit :

Financeur	Taux	Montant

Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 056-215601592-20260708-95_2026-DE

État (demande en cours d'instruction)	40 %	23 160,00 €
Département du Morbihan – Programme de Solidarité Territoriale (PST)	20 %	11 580,00 €
Autofinancement de la commune	40 %	23 160,00 €
Total	**100 %**	**57 900,00 €**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le règlement du Programme de Solidarité Territoriale du Département du Morbihan ;
Considérant l'intérêt communal de cette opération qui contribue au maintien et au développement de la vie associative ainsi qu'à l'amélioration des équipements publics de proximité ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal décide :

- D'approuver le projet de création d'un local associatif pour un montant prévisionnel de 57 900,00 € HT ;
- D'approuver le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;
- De solliciter auprès du Département du Morbihan une subvention de 11 580,00 €, correspondant à 20 % du coût prévisionnel de l'opération, au titre du Programme de Solidarité Territoriale (PST) ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la constitution du dossier de demande de subvention auprès du Département du Morbihan ainsi que tout document relatif à cette opération.

Vote à l'unanimité :
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré, le 8 juillet 2026

Le Maire,
Loïc BALAC.

Secrétaire de séance,
Létitia RIO